

DIRECTION D'ECOLE :

LES NOUVEAUX GROUPES DE TRAVAIL SE SONT TENUS LES
29 ET 30 NOVEMBRE



Le Syndicat des Enseignants - UNSA
Du nouveau pour le syndicalisme

Le 29 novembre : thème « organisation de l'école » réunion présidée par le DGESCO avec toutes les directions concernées ; experts du terrain : IEN, IA, IGEN ; deux directeurs dont un de GDID ; organisations syndicales : CGT (Ils ont dit qu'ils appréciaient d'être invités à cette discussion, qu'ils y participeraient ...mais une autre fois en raison du contexte et sont partis) ; Sud éducation, UNSA : SE et SI-EN, SNE-CSEN Suite aux questions que nous avons posées, le directeur de la DGESCO, a fini par préciser que « 85 communes appartenant à 6 ou 7 intercommunalités ont fait part de leur souhait d'expérimenter des EPEP, établissements publics d'enseignement primaire ».

Il s'agit donc pour le ministère de produire les textes prévus dans l'article 86 de la loi 2004-809 du 13 -8-2004., « de réfléchir en plus à des modes d'organisation des écoles en fonction de la diversité des besoins et des contextes géographiques ».

Seront donc abordés lors des réunions qui vont suivre : les EPEP, les écoles en milieu rural et les réseaux ambition réussite.

Le SE-UNSA est intervenu notamment, pour dire que la mise en œuvre des EPEP n'est pas la réponse attendue par les collègues, par rapport aux difficultés concernant le fonctionnement des écoles tel que nous les portons depuis plusieurs années. L'entrée pédagogique est prioritaire à celle de la structure.

Le 30 novembre : thème « Métier de la direction d'école et statut des directeurs d'école, réunion présidée par le DGRH avec la présence des autres directions concernées ; experts du terrain : IA, IEN de la région parisienne + un directeur (en responsabilité à GDID) ; organisations syndicales : 2 SUD éducation, 3 SNE-CSEN, 2 SE-UNSA, 1 SI-EN – UNSA.

En réponse aux questions posées par le SE-UNSA, le directeur de la DGRH a précisé qu'il n'y avait aucun crédit supplémentaire. Objectif réel de ce groupe de travail :

- compléter la liste des missions des directeurs dans le décret de 89 (texte qui serait valable pour tous)
- création d'un statut d'emploi pour les directeurs. Cela concernerait un petit nombre de directeurs (EPEP ou écoles fusionnées, mais grosses structures. Le ministère n'envisage pas du tout de créer un corps spécifique de directeurs.

Ce statut d'emploi qui reste à préciser (réunions ultérieures) a été présenté comme un emploi fonctionnel (encadrement) basé sur un profil avec un cahier des charges précis. Les collègues pourraient se porter candidats sur ces postes profilés et y seraient recrutés de façon contractuelle (durée limitée renouvelable). Le statut d'emploi, implique forcément des missions nouvelles dont certaines de responsabilité hiérarchique, cela a été clairement indiqué.

Le SE-UNSA a dit notamment, que ce statut d'emploi est très contestable, car il ne répond pas aux revendications que nous portons pour la profession.

*Faites
la différence !*



**Le Syndicat des Enseignants - UNSA
Du nouveau pour le syndicalisme**

*Faites
la différence !*

Le SNUIPP le SGEN et FO ont décidé de ne pas assister à ces réunions.

A l'heure où le ministère ouvre les discussions à d'autres syndicats, dont un proche du gouvernement, la politique de la chaise vide met en exergue l'irresponsabilité persistante du syndicat majoritaire et de ceux qui s'y rallient.

En effet, la nouvelle initiative prise par le ministre de contourner les syndicats représentatifs en convoquant, après l'échec du 16 novembre, des groupes de travail informels, est un piège tendu à ceux qui se targuent d'agir sur la direction d'école mais qui refusent tout positionnement public face à l'administration et aux autres syndicats sur des sujets très importants pour la profession :

mise en œuvre d'Établissements Publics d'Enseignement Primaire par l'application de la loi de décentralisation, statut de directeur, fonctionnement de l'école rurale...).

L'efficacité syndicale se mesure-t-elle donc à la propension à trouver un bouc émissaire ou au fait de se dérober, en permanence, quand on est au pied du mur ?

MENACES DE SANCTION : Le SE-UNSA est intervenu une nouvelle fois, aujourd'hui auprès du cabinet du Ministre pour que cessent les menaces de retraits de salaires. Le SE-UNSA dénonce l'esprit répressif qui prévaut à l'éducation nationale : lecture, remplacements courts, limitation du droit syndical, directeurs d'école...